

## COMMUNE DE D'EAUBONNE

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera consultable sur le site internet de la ville : <https://www.eaubonne.fr/>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 8 avril 2026.

Après une fin de mandat marquée par la finalisation des projets structurants, ce budget de transition de 2026 doit permettre une reconstitution des marges de manœuvre pour le mandat qui s'ouvre.

Il a donc été établi :

- en maîtrisant les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- en mobilisant des subventions, tant en investissement qu'en fonctionnement, auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres partenaires chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### JEUNESSE ET ÉDUCATION

- Reconstruction et extension d'un bâtiment de l'accueil de loisirs Flammarion (suite à un sinistre)
- Augmentation des places en crèche (multi-accueil)
- Augmentation des places en périscolaire ( + 20 places le mercredi en année pleine).
- Requalification des sanitaires de la Cerisaie
- Installation des stores dans les écoles pour lutter contre les fortes chaleurs
- Mise en œuvre du PEDT
- Développement des manifestations en direction des jeunes et des familles

## AMENAGEMENT DURABLE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Première année de mise en œuvre du contrat de performance énergétique à compter de juin 2026 avec des travaux de remplacement de système et d'appareils de chauffage et mise en œuvre de pilotage à l'Hôtel de Ville, au gymnase Paul Bert et au Petit Château (MDA) et lancement des études pour les travaux 2027
- Réalisation de la première cour oasis de la Ville à l'école maternelle Paul Bert
- Poursuite du déploiement du plan vélo avec l'axe 4 du schéma directeur cyclable
- Poursuite du plan de réfection de voiries
- Poursuite de l'étude centre-ville

## RENOVATION ET CREATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Projet de réaménagement de la plaine des sports et de loisirs du Luat avec réalisation de travaux du pôle pétanque
- Rénovation de l'hôtel de Mézières
- Rénovation des gradins mobiles de l'Orange Bleue\* et réfection du sol de la grande salle
- Travaux dans les équipements sportifs (sol gymnase Paul Bert, fin des travaux liés à la tornade etc.)

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réelles 2026 représentent **32 764 842 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer etc.

Les rémunérations des agents correspondent à 59,50% des dépenses de fonctionnement, soit **19 593 976 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent **32 764 842 €**.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux Eaubonnaises et aux Eaubonnais.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes (011)	9 534 459,00	Excédent brut reporté (002)	770 209,07
		Atténuation de charges (013)	240 000,00
Dépenses de personnel (012)	19 593 976,00	Recettes des services (70)	3 030 184,00
Autres dépenses de gestion courante (subvention CCAS, association, contingent SDIS etc) (65)	2 994 407,00	Impôts et taxes (73 et 731)	23 484 314,00
Dépenses financières (66)	532 000,00	Dotations et participations (74)	7 127 488,00
Dépenses exceptionnelles (67)	15 000,00	Autres recettes de gestion courante (loyers, redevance SOMAREP etc.) (75)	850 000,00
Autres dépenses (014)	50 000,00	Recettes spécifiques (77)	25 000,00
Dotations provisions (68)	45 000,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>32 764 842,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>35 527 195,07</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 100 000,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	37 758,00
Virement à la section d'investissement	1 700 111,07		
<b>Total général</b>	<b>35 564 953,07</b>	<b>Total général</b>	<b>35 564 953,07</b>

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 (stables depuis 2020) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,90 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 15,76 %

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **4 945 488 €** dont :

- Dotation globale de fonctionnement : 4 266 150 €
- Dotation de solidarité urbaine : 242 558 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 406 780 €
- Fonds de compensation de la TVA fonctionnement : 30 000 €

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépense : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, la réalisation d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recette : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le fonds de compensation de la TVA.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	3 866 470,39	Virement de la section de fonctionnement	1 700 111,07
Remboursement d'emprunts, dépôts et cautionnement	1 558 000,00	FCTVA	1 500 000,00
Travaux de bâtiments*	934 350,00	Taxe aménagement	20 000,00
Travaux de voirie*	1 526 000,00	Cessions d'immobilisations	2 007 706,00
Autres travaux AP/CP	1 600 000,00	Subventions	620 000,00
Autres dépenses*	1 304 709,07	Emprunt	0,00
		Dépôts et cautionnements	13 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	37 758,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 100 000,00
Opérations patrimoniales	10 000,00	Opérations patrimoniales	10 000,00
Dépenses reportées	1 290 659,64	Recettes reportées	2 601 060,53
		Excédent de fonctionnement capitalisé	2 556 069,50
<b>Total général</b>	<b>12 127 947,10</b>	<b>Total général</b>	<b>12 127 947,10</b>

**\*Travaux dans les bâtiments pour 934 350 € comprenant notamment :**

- P3 chauffage (dépense obligatoire) : 100 000 €
- Rénovation sol gymnase Paul Bert : 102 000 €
- Gros entretien écoles : 231 000 €
- Réfection salle des fêtes : 40 000 €
- Réfection toiture CTM : 200 000 €
- Travaux Accueil Petite Enfance : 60 000 €
- Travaux dans les logements communaux : 80 000 €
- Gros entretien bâtiments cultures et Hôtel de Mézières : 103 400 €
- Travaux d'entretien HDV : 2 950 €,
- Divers travaux : 15 000 €

**\* Travaux de voirie 1 526 000 € comprenant notamment :**

- Aménagement de voiries : 330 000 €
- Signalisation horizontale : 45 000 €
- Mobilier urbain et plaques de rues : 70 000 €
- Aménagements paysagers aires de jeux : 481 000 €
- Politique cyclable - création d'aménagements : 200 000 €
- Mise en accessibilité : 50 000 €
- Gros entretien de voirie : 350 000 €

c) Les projets en AP/CP sont les suivants :

- ACM Flammarion : 750 000 €
- Sobriété énergétique : 850 000 €

d) Les subventions d'investissements prévues s'élèvent à 620 000,00 €.

e) Suivi de la dette

**L'encours de dette au 01/01/2026 :**

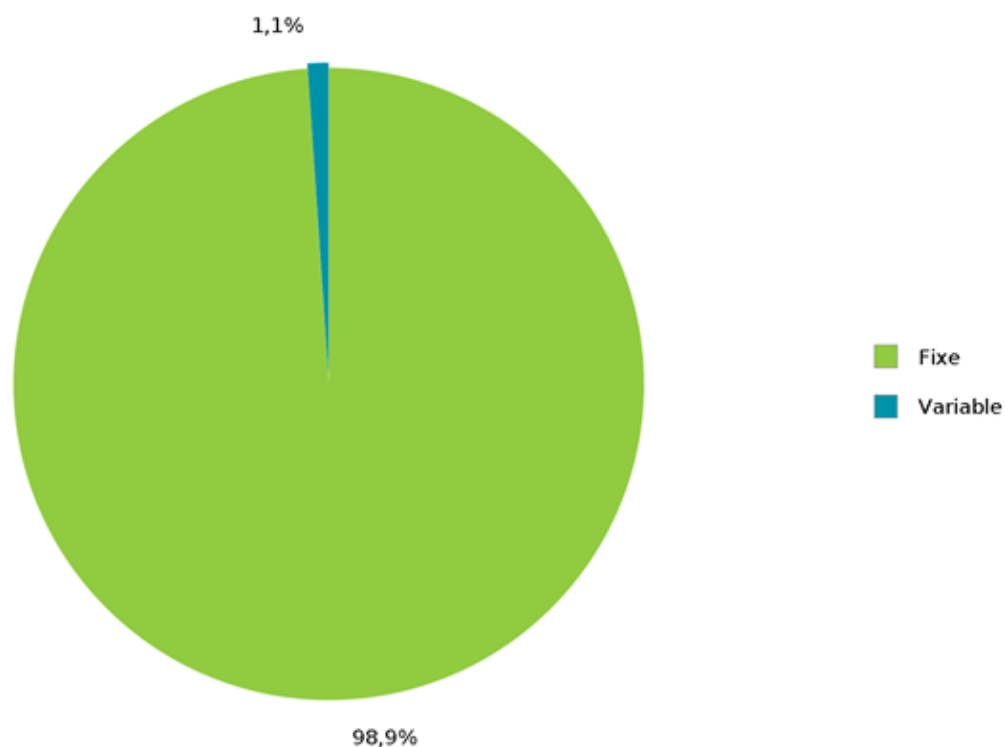
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 987 313.43 €	3,01 %	14 ans	7 ans et 4 mois	13

Dette par nature :

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	14	16 987 313.43 €	3,01 %
<b>Dette</b>	<b>14</b>	<b>16 987 313.43 €</b>	<b>3,01 %</b>

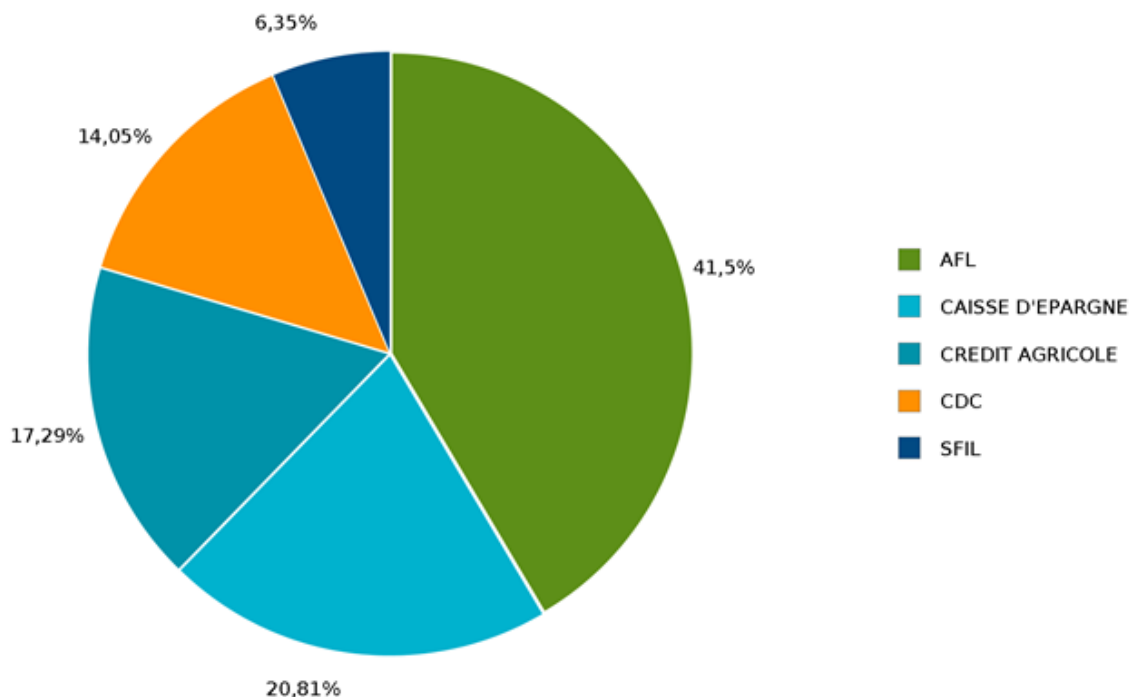
**Dette par type de risque :**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	16 803 980.11 €	98,92 %	2,99 %
Variable	183 333.32 €	1,08 %	4,76 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>16 987 313.43 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,01 %</b>



**Dette par prêteur :**

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
Agence France Locale	7 050 000.00 €	41,50 %
CAISSE D'EPARGNE	3 535 483.17 €	20,81 %
CREDIT AGRICOLE	2 936 535.17 €	17,29 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 387 368.73 €	14,05 %
SFIL CAFFIL	1 077 926.36 €	6,35 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>16 987 313.43 €</b>	<b>100,00 %</b>



**Capacité de désendettement :**

Le tableau et le graphique suivant présentent l'évolution de la capacité de désendettement de la ville sur les dix dernières années.

Capacité de désendettement													
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3,9	4,3	4,4	4,9	3,9	3,9	6,6	4,1	2,8	2,6	3,3	3,98	4,83	8,01

L'objectif est de maintenir la capacité de désendettement à 10 ans maximum pour rester en dessous du seuil des 12 ans, qui correspond au plafond national de référence pour les communes.

